



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 5 juillet 2018.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 11 communes de la Haute-Marne

La préfecture de la Haute-Marne informe de la parution au journal officiel du 5 juillet 2018 de l'arrêté interministériel, daté du 26 juin 2018, portant **constatation de l'état de catastrophe naturelle** au titre des inondations et coulées de boue du 15 mai et des 4 et 5 et 6 juin 2018 sur les communes de :

Bricon
Châteauvillain
Cirfontaines en Azois
Cour-l'Evêque
Humes-Jorquenay
Langres
Latrecey-Ormoy sur Aube
Orges
Pont la Ville
Saint-Martin lès Langres
Vaudrémont (1).

Les habitants de ces onze communes sinistrées disposent d'un délai de **10 jours** à compter du 5 juillet 2018 pour déposer, auprès de leur compagnie d'assurances, un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55